

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 30 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENs Natasha, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, BARBE Marie-Laurence.

Excusés :

Mme DUPONT Valérie
M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu
Mme ARNOULD Caroline à M. HERBIN Gael
Mme LABAERE Cynthia à Mme ROELENs Natasha
M. WAYENBURG Aymeric à Mme CAPANNELLI Claire
M. MORTELECQUE Denis à Mme GUERBEAU Pascale
Mme MOUILLE Sophie à Mme BARBE Marie-Laurence

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Directrice Générale des Services.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. M. VANDRISSE Guillaume ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N°2

RESSOURCES HUMAINES

Mise à disposition d'agent entre la ville et le CCAS

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 20

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de convocation : 23 septembre 2025

Date de réception en préfecture : 07 octobre 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : 8 octobre 2025

N°2**RESSOURCES HUMAINES****Mise à disposition d'agent entre la ville et le CCAS**

Dans le cadre de ses missions de solidarité et d'action sociale de proximité, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sainghin en Weppes assure diverses activités en lien direct avec les habitants.

Afin de garantir son bon fonctionnement et de renforcer la coopération entre les services municipaux et le CCAS, il est proposé de mettre à disposition des agents communaux.

Cette mise à disposition s'inscrit dans une logique de mutualisation des moyens humains entre la Ville et son CCAS, tout en respectant le statut de l'agent concerné.

Une convention a été rédigée afin de préciser les conditions d'exercice, la durée, les modalités de rémunération, ainsi que les engagements respectifs de la Ville et du CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les dispositions relatives à la mise à disposition des agents territoriaux,

Vu la nécessité d'assurer le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sainghin en Weppes,

Vu le projet de convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du CCAS de Sainghin en Weppes, annexé à la présente délibération,

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition entre la ville et le CCAS de Sainghin en Weppes
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,
Matthieu CORBILLON